Vous aider à préserver les hommes !

FORMATION AIPR ENCADRANTS ET CONCEPTEURS

Alyence : Centre d'examen reconnu par le MEEM

Objectif :

Généraux

La formation AIPR encadrant et concepteur permet aux participants de préparer efficacement la réussite du QCM en ligne sur la plateforme de l'état afin d'obtenir l'attestation AIPR encadrant ou concepteur.

Opérationnels

Le stagiaire sera capable de

- Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- Produire et exiger les documents selon les situations
- Appliquer les textes et la terminologie
- Signaler les problématiques rencontrées
- Estimer les risques encourus
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- Déterminer le recours aux opérations de localisation
- Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences

Aptitude :

Médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

Personnes concernées :

•Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

•Tout salarié (maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, prestataire) devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Prérequis :

Connaissances générales de la thématique de cette formation.

Méthodes pédagogiques :

Formation en salle (exposés, question et exercices)

Moyens d'évaluation :

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM établit par le MEEM.

Après examen :

Délivrance d'une attestation de compétence.

Délais d'accès :

Dès contractualisation

Suite de parcours :

/

Débouchés :

Télécommunication, voirie…

PROGRAMME

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Le rôle du maître d'ouvrage
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme (***anti-endommagement***)

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Le marquage-piquetage
- Les opérations de localisation
- Les investigations complémentaires

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

A noter que la certification relative à l'attestation de compétences délivrée après examen par QCM figure parmi celles inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle est donc éligible au Compte personnel de formation (CPF). Vous pouvez consulter et imprimer la fiche détaillée ici.

MODALITES :

Effectif du groupe : 1 à 10 personnes maximum
Durée formation : de 7 à 14 heures suivant niveau de compétences
Lieu : Intra ou Interentreprises
Dates : consultez notre planning ICI
Tarif : à partir de 323,00€

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.

Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

ALYENCE Formation ORGANISME CERTIFIÉ
Formation professionnelle
VeriSelect
CERTIFICATION DE SERVICES

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure
SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134
Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - Fax : 33 (0)4.72.79.05.83
E-mail : contact@alyence-groupe.com – Site Internet : www.alyence.com